

VENON

info



n°4 Juin 2009



Françoise Gerbier,
Maire
Conseillère
Régionale

Nombreux sont les Venonais qui ont suivi le dossier de l'intercommunalité avec attention depuis l'été dernier.

Lors de la dernière réunion publique sur l'intercommunalité, nous avons expliqué que la « Charte du Grésivaudan » votée fin décembre nous laisserait un an pour faire le choix soit de rester au Grésivaudan, soit de le quitter, pour adhérer à la Métro. Mais une fois de plus sur ce dossier, nous voilà pressés par le temps !

En effet, les consignes données par la préfecture au regard de la Loi, nous obligent à nous déterminer avant le mois de juillet car la procédure administrative (en cas de changement) prend trois mois ; les contraintes de calendrier budgétaire des deux communautés concernées en sont les raisons principales.

Heureusement, le groupe de travail composé d'habitants volontaires et de conseillers municipaux, a bien avancé et peut, dès à présent, répondre aux nombreuses questions que nous nous posions ensemble lors de la réunion publique de cet hiver.

Pour ma part, en temps que Maire, j'ai travaillé avec les trois autres Maires du secteur : Chamrousse, Saint Martin d'Uriage et Vaulnaveys, mais les choix ont été bloqués pour ces communes, la Métro refusant d'envisager leurs venues alors qu'elle acceptait d'examiner la nôtre ; Vaulnaveys se gardant la possibilité de rejoindre le sud (Vizille).

Des représentants du Grésivaudan et de la Métro (élus ou techniciens) sont venus apporter des précisions à nos interrogations. À notre tour de vous rencontrer à nouveau pour vous présenter ce travail.

Cette réunion publique se fera donc le mardi 16 juin à 20h30¹

Un comparatif des deux communautés de communes, construit comme prévu à partir des besoins des habitants de Venon, sera présenté.

Cette réunion permettra aux élus d'échanger une fois encore avec l'ensemble de la population sur ce sujet avant la décision du conseil municipal qui se tiendra le 30 juin.

Au-delà de cette rencontre de travail, nous aurons également le plaisir de nous retrouver en ce début d'été lors des nombreuses fêtes organisées par les associations de notre village.

¹ dans la grande salle du bâtiment communal

Eau et Assainissement

S
E
R
A
C
C
O
R
D
E
R

Depuis plusieurs années, l'extension du réseau d'assainissement se poursuit. Les propriétaires pouvant être raccordés ont reçu un courrier de la mairie indiquant les modalités de raccordement.

Nous rappelons que, depuis la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 1994, le raccordement au réseau d'assainissement doit intervenir dans un délai de deux ans. Si le propriétaire néglige cette obligation, la commune peut y procéder d'office, après mise en demeure et ceci aux frais du propriétaire (coût des travaux et pénalités de retard).

Les eaux pluviales et les eaux usées doivent être strictement séparées : des comptages de débit sont actuellement en cours qui pourront conduire à des vérifications d'installations.

Il est donc important de réaliser avec soin ces travaux de raccordement, qui participent à l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau dans notre région.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Comme nous l'avons annoncé à plusieurs reprises, le conseil municipal s'est penché sur un travail de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Ainsi deux procédures séparées sont en cours :

- La première consiste en la correction d'une erreur de tracé de la carte de zonage au lieu-dit "Le Perroud". En effet, en 2000, lors de sa création, la carte de zonage représentait une maison sur une parcelle voisine, ce qui a eu pour conséquence de modifier légèrement le tracé de la limite de cette zone. Nous avons donc repris le rapport de présentation du POS et les tracés de 1992. La consultation du dossier complet de cette modification est disponible en mairie aux heures d'ouverture entre le 5 juin et le 6 juillet.

- La deuxième modification vise à reprendre les conclusions du commissaire enquêteur fournies lors de la précédente modification datant de mars 2008. Nous avons fait un gros travail de synthèse avec l'aide de l'Association d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) et avons pu valider le projet avec la Commission Urbanisme. La procédure administrative est relativement lourde et une enquête publique devrait avoir lieu en septembre où les habitants pourront consulter le projet et partager leur avis avec le commissaire enquêteur. Le nouveau règlement devrait être opposable d'ici la fin de l'année 2009.

L'AURG nous a gracieusement aidés sur ces deux dossiers, l'inscription à l'AURG étant régie par la Communauté de Communes, et nous les remercions chaleureusement.

LE MARCHÉ FERMIER

La sixième édition du 31 mai dernier confirme le succès des marchés fermiers de Venon à la ferme de Pressembois.

Les Venonais ont désormais pris l'habitude de se retrouver chaque dernier dimanche du mois pour partager un moment convivial et authentique. Retrouver les produits locaux des fermes environnantes, discuter autour d'un verre proposé par les organisateurs, découvrir des animations toujours renouvelées, voilà un programme qui séduit petits et grands. Le public vient de plus en plus loin, grâce à l'énergie d'Évelyne Mugnier, notre correspondante du Dauphiné Libéré, qui pour chaque édition sait trouver les mots pour convaincre les gens de l'intérêt d'un passage à Venon.



Grâce à Patrice, la pêche à la ligne à amuser petits et grands

Le décor proposé par le maraîcher André Bernard



Se retrouver entre Venonais

Les organisatrices Anne Gibaszek, Brigitte Bolliet et Geneviève Silvestre ne ménagent pas non plus leurs efforts pour la réussite de ces journées. À chaque fois, on est surpris par une nouvelle animation ou un décor de saison : la pêche à la truite en mars, les plants en avril, le miel et une exposition de collages en mai... Et désormais la rituelle cagette, dont les visiteurs doivent donner le poids. Cette fois, c'est Annie Loisel qui l'a remportée, en découvrant 8 kg 150. Merci encore à la ferme de Pressembois pour son accueil chaleureux, et aux exposants pour leur bonne humeur et leurs produits de qualité.

Rendez-vous le 28 juin pour le prochain marché.

Nouveau service communal: « Permanence Jeunes à Venon »

assurée par Marc Bodocco
conseiller municipal
délégué à la jeunesse

À partir du mois d'août, la commune met à la disposition des jeunes de Venon une « Permanence Jeunes à Venon ». Elle aura lieu le mardi de 20 h à 22 h dans une des salles de réunion du bâtiment rural d'animation.

Permanence
MARDI 20h À 22h

Jeunes à Venon
de 16 à 26 ans

Elle s'adresse à tous les jeunes de Venon de 16 à 26 ans qui souhaitent trouver un lieu d'écoute et d'aide pour:

- être accompagné dans la réalisation d'un projet en rapport avec la commune,
- évoluer dans ses relations quotidiennes vers plus de légèreté et de clarté,
- être pleinement soi-même à chaque instant,
- développer l'estime de soi et la confiance en soi.

Si vous êtes parmi ces jeunes et avez un de ces besoins:

- *vous souhaitez monter un projet avec d'autres jeunes ou tout seul et souhaitez savoir de la part de la commune qui peut vous aider à le réaliser?*
- *vous avez des attentes, des suggestions, des remarques à exprimer à la commune et vous ne savez pas à qui vous adresser ou vous n'osez pas le faire?*
- *vous vivez une période de vie que vous trouvez difficile (préparation d'examens, conflits interpersonnels, deuil, séparation, recherche de travail...) et vous aimeriez bien pouvoir en parler en toute confidentialité à un tiers pour vous permettre de faire le point, vous reliaer à vous-même, y voir plus clair et vous accompagner dans votre évolution, alors cette permanence s'adresse à vous.*

- MODALITÉS :
- Entretien individuel gratuit sur rendez-vous
 - Téléphoner au 06 78 31 34 16 pour fixer le rendez-vous.

AUTRE PERMANENCE JEUNES

Didier Jouve sera le mardi 8 juin de 16 h à 18 h en Mairie pour renseignements et inscription sur les centres de loisirs et autres activités pour les scolaires pendant les vacances d'été 2009.

INFORMATION SUR LES PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Depuis la mise en œuvre du passeport biométrique, le 14 mai 2009, la mairie de Venon n'est plus habilitée à accueillir vos demandes de passeports (Arrêté ministériel NOR: OICD0909476A, du 24 avril 2009).

ALLEVARD	LA MURE
BOURG D'OISANS	LE PONT DE BEAUVOISIN
BOURGOIN-JALLIEU	LE PONT DE CLAIX
CRÉMIEU	ROUSSILLON
DOMÈNE	SAINT ÉGRÈVE
EYBENS	SAINT MARCELLIN
ÉCHIROLLES	SAINT MARTIN D'HÈRES
FONTAINE	SASSENAGE
GRENOBLE	LA TOUR DU PIN
L'ISLE D'ABEAU	VIENNE
LA CÔTE SAINT ANDRÉ	VIF
MENS	VILLARD DE LANS
MEYLAN	VOIRON

À compter de cette date, les communes ci-contre, dont la liste est fixée par arrêté préfectoral n° 2009-03819 du 4 mai 2009, détentrices des dispositifs de recueil des demandes de passeports biométriques, seront seules habilitées à accueillir ces demandes.

Tout demandeur est invité, quel que soit son lieu de résidence, à déposer sa demande dans l'une des mairies désignées ci-dessus.

Pas de changement pour les demandes de cartes nationales d'identité.

Nous vous rappelons que le délai de délivrance est d'environ un mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte n'est pas présentée à la mairie (perte, vol...), le renouvellement est soumis à un droit de timbre fiscal de 25 euros.

L'ÉTÉ SERA CHAUD.....PEUT-ÊTRE !!!!!**Pour prévenir les méfaits liés à la chaleur,
suivez les recommandations suivantes**

- Ne laissez jamais, même quelques instants, des enfants ou des personnes fragiles ou âgées seuls dans une voiture ou dans un espace mal ventilé.
- Equipez autant que possible les pièces de ventilateurs ou de climatiseurs.
- Munissez-vous toujours de bouteilles d'eau en quantité suffisante lors de vos déplacements.
- N'hésitez pas à dévêtir les nourrissons et à augmenter la fréquence des bains à une température de 1 à 2°C en dessous de la température corporelle. Incitez les personnes âgées à se passer des linges frais et humides sur le corps.
- Buvez abondamment et proposez régulièrement, même en l'absence de demande, des boissons fraîches aux jeunes enfants et aux personnes âgées en plus de leur régime alimentaire normal. Si besoin, aidez-les à boire.
- Evitez de sortir entre 12 h et 16 h et limitez les efforts physiques.
- Réduisez au maximum votre consommation de cigarettes, d'alcool et de boissons sucrées ou à forte teneur en théine et caféine.
- Portez des vêtements légers, amples, de préférence en lin ou en coton et de couleur claire; protégez votre tête avec un chapeau et vos yeux avec des lunettes de soleil à haut indice de protection.
- Utilisez de la crème solaire de façon fréquente et régulière, voire un écran total à fort pouvoir filtrant pour les peaux claires, sur toutes les parties découvertes du corps.
- En vacances, prenez le temps de vous acclimater; évitez toute fatigue excessive dans les 48 h qui suivent votre arrivée sur place.
- Evitez de manipuler des substances polluantes (utilisation de solvants, de spray).
- Malaises, maux de tête, sensation de faiblesse, vertiges, fièvre... doivent être pris au sérieux. Reposez-vous et buvez immédiatement. En cas de persistance de ces symptômes, n'hésitez pas à consulter un médecin.
- Les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiovasculaires chroniques doivent poursuivre leurs traitements en cours et consulter impérativement un médecin si des symptômes anormaux surviennent.
- En voyage, n'attendez pas votre retour pour consulter un médecin en cas de problème. Si vous avez des questions ou des doutes concernant votre état de santé, le médecin régulateur de votre société d'assistance est à votre disposition pour vous écouter et vous aider. Il peut vous donner des conseils utiles, se mettre en rapport avec votre médecin traitant et organiser une consultation sur place

Attention à la canicule !

Même en France, la canicule estivale, toujours possible, peut entraîner des répercussions graves sur la santé, en particulier chez les nourrissons et les personnes âgées, plus exposées aux risques de déshydratation et de coups de chaleurs. Mettez en place les moyens de prévention énoncés ci-dessus dès que le thermomètre affiche des températures élevées.

**N'HÉSITEZ PAS À APPELER LA MAIRIE OU UN DES ÉLUS,
MÊME À LEUR DOMICILE EN CAS DE DIFFICULTÉ ET SURTOUT LE 15 EN CAS D'URGENCE**

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Monsieur Robert LÉONE, décédé le 18 avril 2009, à Grenoble.

Suzanne, Marie MORELATO épouse MILLERET,
décédée le 12 février 2009, à Grenoble.

Lucienne, Marie, Blanche MERMOND, épouse PRIETI SVENGO,
décédée à Échirolles, le 26 février 2009.

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

HABERT Philippe, La Serralière, pose de capteurs photovoltaïques, accordée le 31/03/2009

AVINIER Karine, La Faurie, réfection de toiture, accordée le 6/04/2009

PERROUD Marcel, La Ville, mise en place de 2 abris de jardins, accordée le 20/03/2009

VEILLON Gérard, Cul Froid, fermeture d'un SAS d'entrée avec une porte-fenêtre, accordée le 17/02/2009

ZANELLA Bernard, La Chappe, pose de panneaux photovoltaïques, accordée le 10/02/2009

DEL LITTO Daniel, Cul Froid, remplacement du portail existant, accordé le 16/02/2009

HANSEN Olivier, La Châtaigneraie, modification d'une fenêtre et ajout d'une fenêtre (paravent), accordés le 6/05/2009

LAMBOLEY Eric, Sous Perroud, piscine, refusée le 4/05/2009

PERMIS DE CONSTRUIRE

DIAS Armando, Les Puis, construction d'un garage en annexe de l'habitation, refusée le 11/05/2009

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

SARL Atelier Gröll, La Chenaie, Grand Champ, modifications d'ouvertures lots 2, 3 et 4. Piscine lot 2 et nouvelle maison lot 5, accordées le 12/03/2009

Rappel Brûlage des végétaux

La préfecture par arrêté 2008 11 470 réglemente le brûlage des végétaux et rappelle que celui-ci est autorisé jusqu'au 15 juillet puis à nouveau interdit jusqu'au 30 septembre. En période autorisée il ne doit pas y avoir de gêne pour le voisinage.

!! VOISINS VOISINES !!

La fête des voisins vous a permis de rencontrer, autour d'un verre ou d'un repas vos voisins et vos voisines et nous remercions ceux qui ont bien voulu en prendre l'initiative ainsi que le Petit Bistrot qui nous a accueillis. Profitons-en pour rappeler que les beaux jours sont là et, à Venon, on aime avoir de beaux jardins et y inviter ses amis, et c'est bien !

Il est de bonne courtoisie de prévenir ses voisins, quelques jours avant une fête programmée, et également de respecter leur repos le plus possible.

De la même manière l'entretien des jardins nécessite l'utilisation de machines bruyantes et chacun se doit d'être à la fois tolérant pour les autres et vigilant pour lui-même dans l'usage de ces machines. Enfin trop nombreux sont ceux qui ne respectent pas la réglementation sur la taille de leur haie de verdure ce qui n'est pas, bien souvent, très agréable pour leurs voisins.

Merci de faire le nécessaire.



Petites annonces

P'tit Bistrot service : 04 76 59 35 06

Ouvert tous les midis.

Le vendredi midi une spécialité différente : Potée, tête de veau, tripes, pot-au-feu, choucroute, boudin, tartiflette...

Tous les 3^e vendredis du mois : Soirée **JAZZ**.

En cette période estivale grillades midi et soir les mercredis et samedis : merguez, saucisses, tranche de gigot d'agneau, échine de porc, entrecôtes, côte de bœuf pour 2 personnes sur réservation
Vous pouvez aussi commander vos croissants, pains au chocolat... le samedi soir pour le dimanche matin

Fermeture hebdomadaire le Mardi

Enseignante Arts Plastiques propose mini-stages en Juillet et Août

- Dessin/Peinture ENFANTS à partir de 7 ans,
- Atelier TERRE pour adultes.

Petits groupes maximum 4 afin de garantir un apprentissage personnalisé.

Horaires et tarifs au 04 76 59 71 87

Laurent Roche propose ses services pour vos multiples petits travaux d'entretien et/ou vos travaux de jardinage au 06 31 37 67 56

Donne terre de remblai : Contact 06 20 89 38 40

LES DATES À RETENIR

Samedi 6 juin, 20 h : Concert de la chorale à l'Église de Venon

Dimanche 7 juin : Élections européennes

Dimanche 7 juin, 17 h : Première audition de l'école de musique

Mercredi 10 juin, 18 h 30 :

Réunion sur le terrain avec les habitants de la Faurie avant de finaliser les travaux de ralentissement par des chicanes.

Mercredi 10 juin, 20 h 30 : Concert de la chorale de Venon à St Agnès

Vendredi 12 juin, 21 h : Cinéma en plein air

« Bienvenue chez les Ch'tis »

Mardi 16 juin, 20 h 30 : Réunion publique sur l'intercommunalité

Mercredi 17 juin, 18 h : Deuxième audition de l'école de musique

Vendredi 19 juin : Fête de la musique

Jeudi 26 juin, 16 h 30 : Kermesse de l'école

Lundi 29 juin, 19 h 30 : Église de Venon

Concert de Choral'In, la chorale du CE d'HP Grenoble
"En caravelle vers l'Amérique du Sud",
et récital au piano de Sabine Bolomier-Jeauneau

Mardi 30 juin, 21h :

Conseil municipal et vote d'une délibération
sur le choix Métro ou Grésivaudan.

Fin juin : Méchoui avec l'association culturelle Amazigh
au terrain de foot (date à préciser)

Mardi 14 juillet, 12 h : Repas de fête

Mercredi 15 juillet, 21 h : Conseil Municipal si besoin

8 mai 2009

Cette année le 8 mai a été l'occasion de rendre hommage à une ancienne Venonaise, aujourd'hui décédée, Jeannette Papoular, qui à l'âge de cinq ans a perdu ses parents déportés et assassinés au camp de Birkenäü (Auschwitz). Voici le texte qu'elle avait écrit en 1992 après un voyage organisé par la FNDIRP (Fédération Nationale Des Internes Résistants et Patriotes) et qui a été lu par Madame le Maire lors de la cérémonie :



« Ce matin-là, il y a tout juste 49 ans un homme arrive à bicyclette, tout essoufflé. Il eut à peine le temps de nous crier : « sauvez-vous, ils arrivent ! » que déjà la traction noire était là et que l'homme, un résistant sans doute, avait le visage en sang. Ma mère, tout en remplissant un baluchon, avait le regard rivé à la fenêtre. Brusquement, elle se précipita et hurla « vas-t-en » à mon père qui arrivait. Des coups de feu claquèrent, ma mère et moi fûmes embarquées dans la voiture noire.

Ce sont les seules images qui me restent de mes parents et qui ont effacé tous les autres souvenirs. J'avais 5 ans et il me restait quelques semaines à vivre avec ma mère, à la prison d'Orléans, avant l'insupportable, définitive séparation.

La guerre terminée, les cloches sonnaient, il y avait de la joie partout, des femmes rentraient de déportation et retrouvaient leurs enfants et j'attendais...

Dans la famille qui m'avait accueillie, les mots « gazés », « Auschwitz », « fusillés », tournoyaient autour de moi, mais, pour la petite fille de 6-7 ans, cela ne pouvait pas concerner mes parents. Mon père qu'ils avaient sans doute blessé, avait dû leur échapper dans la forêt toute proche et j'allais le revoir.

Alors chaque soir à la gare d'où je devais rapporter le journal, j'attendais les trains. Cela dura plusieurs années, car, à cet âge, comment croire à la mort quand il n'y a aucune preuve, quand on n'a pas vu de ses propres yeux et que personne ne vous l'annonce clairement ? »...



À la suite de cette lecture, Madame le Maire a rappelé qu'en cette période difficile que nous connaissons aujourd'hui, nous devons être plus vigilants que jamais et refuser toute parole, tout geste raciste ou xénophobe. Elle a donc remercié Adrien Mugnier qui a souhaité se rendre sur ces terribles lieux d'horreurs que sont les camps de concentration, car il pourra, à son tour et à sa manière, transmettre et préserver la mémoire.

Pour que le souvenir demeure

Du 4 au 10 avril 2009, la section locale de la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés, Internés et Résistants Patriotes) de St Martin d'Hères-Gières a organisé un circuit dans l'univers concentrationnaire du III^{ème} Reich auquel ont participé 44 personnes dont 14 lycéens volontaires de Pablo Néruda.

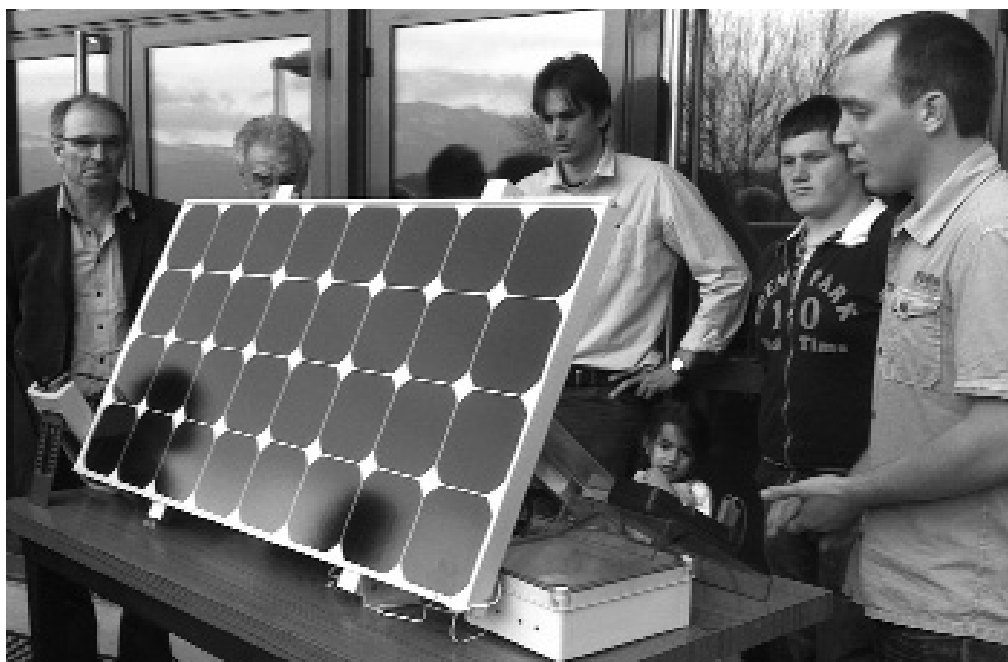
Adrien Mugnier, la Faurie, élève de 1^{re} ES faisait partie du voyage pour suivre ce cours d'histoire grandeur nature. Après un dépôt de gerbes au Mémorial de la Déportation à Strudhof en Alsace qui regroupe également le camp de Natzweiler, le voyage s'est poursuivi en direction de l'Allemagne et de la République Tchèque, puis la Plogne avec les camps de Dachau et Auschwitz-Birkenau. Les participants ont allié culture et tourisme en visitant Nuremberg, lieu du jugement des chefs nazis et la ville de Prague.

Un voyage intergénérationnel riche en échanges et qui pérennise la mémoire de la déportation. Les jeunes participants à ce voyage ont poursuivi à leur retour leurs actions en participant notamment aux dépôts de gerbes pour la journée de la déportation du 26 avril 2009 au Mûrier et sur les lieux de commémoration du 8 mai de leur commune.

Adrien Mugnier est le petit-fils de Maurice Avinier, porte-drapeau officiel de la commune de Venon.

« Ça s'est passé il y a longtemps, nous n'étions pas nés, nos grands-pères nous ont raconté. Ils ont pardonné, mais pas oublié. Apprenons à vivre ensemble malgré nos différences. À nous de préserver la tolérance pour maintenir la paix »

Démonstration et conférence de Marc Oddon et des étudiants de l'université Joseph Fourier sur l'énergie solaire, thermique et photovoltaïque en présence du 1^{er} adjoint de St Martin d'Uriage



Le bassin, route de Pressembois entièrement restauré par Patrice





La tranche
d'assainissement
de la Chataigneraie
est terminée



Les panneaux
(volés ou endom-
magés) indica-
teurs de
hameaux sont
remplacés et des
panneaux indica-
teurs
de direction
sont apparus

Luc Quinton est
venu présenter
une expositions
de ses "COLLAGES
IMMÉDIATS POUR
VENON"
dans l'écurie
de la ferme de
Pressembois
lors du dernier
marché fermier.



Suite à l'éboulis du talus de la
route de Pressembois lors des in-
tempéries de l'automne dernier
l'enrochement a été terminé.



Les abris-bus sont matérialisés pour une plus grande sécurité des enfants de notre commune.



Phase d'étude pour la limitation de vitesse à la Faurie par la mise en place de chicanes.



Rappel code de la route :
 Priorité à la montée mais si un véhicule est engagé à la descente avant votre arrivée le laisser sortir de la chicane ;
 Les chicanes sont faites pour forcer à ralentir et ne présentent aucun danger si l'on respecte la limitation à 50 km/h.



É T É

La terre et le soleil sont dans un face à face,
Les rayons de midi inondent de chaleur,
Le pays tout entier plongé dans la torpeur,
L'aveuglante lumière a envahi l'espace.

La vie s'épanouit au sein de la nature,
Fécondée au printemps pour les fruits de l'été,
Qui parviennent bientôt à leur maturité,
Grâce aux chaudes journées rayonnantes d'azur.

La cigale a chanté et la fourmi s'affaire,
Mille insectes évoluent dans leur danse éphémère,
Tandis que s'échappent mille oiseaux dans le ciel.

Le champ de blé ondule au rythme de la brise,
Or fleuri de rouge dont le peintre se grise,
Combien de temps encore l'été providentiel ?

M.M.



BALCON DE BELLEDONNE CINÉMA DE PLEIN AIR

Vendredi 12 juin
VENON

Place de l'Église
annulé par mauvais temps



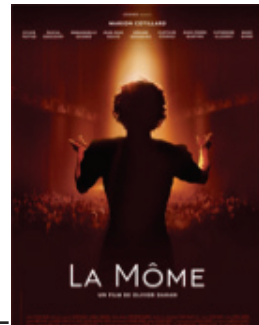
Vendredi 19 juin
Ste AGNÈS

Cours de l'école
*Repli : salle des fêtes
St Mury Monteymond*



Samedi 20 juin
LAVAL

Plateau sportif
*Repli : salle éveil
école maternelle*



Mardi 23 juin
**LA COMBE
DE LANCEY**

Place de la Mairie
Repli : salle des fêtes



Vendredi 26 juin
**Vaulnaveys
le haut**

École Jules Bruant
Repli : salle polyvalente



Jeudi 2 juillet
REVEL
Terrain de foot
Repli : salle de l'Oursière



Vendredi 3 juillet
**St Martin
d'Uriage**

Salle polyvalente au
Pinet d'Uriage
Repli : dans la salle



Samedi 4 juillet
**ST JEAN
LE VIEUX**
Devant salle des fêtes
*Repli : salle de l'Oursière
à Revel*



Samedi 20 juin
LAVAL

Plateau sportif
*Repli : salle éveil
école maternelle*



Jeudi 30 juillet
CHAMROUSSE
Office du Tourisme Recoïn
Repli : cinéma



AMICALE VENONAISE

Avant la coupure de l'été nous avons le plaisir de vous donner un aperçu sur les principales activités que nous avons l'intention de mettre en place à la rentrée.

Gymnastique

Nous nous efforcerons de maintenir les deux cours :
Mardi : 18h30 -19h30
Vendredi : 9 h-10 h

Arts plastiques

mercredi : 18 h -19h30

Anglais

(niveau intermédiaire axé sur l'expression orale)
Mardi : 15h30-17h (jour à confirmer)

Stages

en octobre : **"Remise en forme"**
Un week end sera proposé.

en novembre : une journée de 6 heures d'**initiation aux massages familiaux** sera animée par Albert Helly.

Sorties Culturelles

Théâtre

Nous prenons chaque année un contingent de places pour des spectacles au Théâtre et à la Maison de la Culture (tarif collectivité). Si vous êtes intéressés faites-vous connaître auprès du bureau.

Expositions et visites de sites

vous seront proposées en fonction de l'actualité locale.
Nous prévoyons, dès maintenant, une visite guidée de l'exposition "Jean Achard" au Musée Hébert ainsi qu'un parcours des expositions permanentes, en ce même lieu, le **samedi 19 septembre à 10 heures**.

L'exposition « **Nos Amis exposent** » qui a eu lieu fin novembre 2008 a rencontré un vif succès tout en permettant de découvrir les nombreux talents des Venonais. Elle pourrait être reconduite si cela intéresse les artistes Venonais. Qu'en pensez-vous ? Enfin les activités de l'École de Musique continueront selon le programme présenté dans ce bulletin.

Évidemment, beaucoup d'autres thèmes de rencontre pourraient être explorés. Nos nouveaux locaux s'y prêtent enfin.

Toutes suggestions et propositions de participation à l'organisation de nouvelles activités sont les bienvenues car une association ne peut vivre que du dynamisme de ses membres.

Contact : Ch. Bourguignon : 0476894300
Geneviève Grivel : 0476894302

L'École de Musique a emménagé en septembre 2008 dans les nouveaux locaux du bâtiment d'animation rural de Venon. Nous avons donc la chance de disposer d'une salle entièrement dédiée à la musique.

Chaque semaine se retrouvent dans cette salle les élèves des cours de flûtes, piano, guitare, accordéon et batterie. Pour rendre la pratique musicale plus conviviale, l'école propose des cours de musique d'ensemble : formation musicale, groupe rock pour les ados, atelier « musique de groupe » pour adultes, éveil musical pour les 4-6 ans.



Afin de mettre l'accent sur ce jeu collectif, les cours de formation musicale (solfège) s'enrichiront dès la rentrée prochaine de nouveaux modules : improvisation, percussions, musique collective, chorale.

Pour la première fois depuis la création de l'école de musique en 2004, nos élèves les plus anciens passeront leur diplôme de fin de premier cycle.



Les élèves sont de plus en plus nombreux ! C'est pour cette raison que deux auditions viendront clore cette année musicale : Une première audition aura lieu le dimanche 7 juin à 17 heures au nouveau bâtiment communal. Nous pourrons entendre les guitaristes en herbe, le groupe « ados » et l'orchestre des adultes. Les élèves de piano, flûtes et accordéon ainsi que les enfants des groupes d'éveil joueront devant parents, amis et voisins le mercredi 17 juin à 18h dans les mêmes locaux.

Les pré-inscriptions se feront à partir du 1^{er} juin par courrier électronique à l'adresse : isa.kerloch@free.fr ou pendant la permanence qui aura lieu le samedi 5 septembre de 10 h à 13 h dans la salle de musique du bâtiment communal, en présence des professeurs.

Isabelle Kerloch
Alain Garcia
Responsables de l'École de Musique



Association des Parents d'Elèves de Venon

KERMESSE de l'ECOLE

vendredi 26 juin 2009

Pour fêter les vacances, les élèves de l'école de Venon vous invitent à partager cette fin de journée avec eux!!!

Programme:

- 16h30: Spectacle des enfants de l'école sous le préau.
- 17h30: Ouverture des stands de jeux et de la buvette.
- 19h: Repas
Tirage au sort des billets de la tombola.

Cette année, pour le repas, l'APE (Association de Parents d'Elèves) propose un menu unique:

acras de morue + cari poulet/saucisse
+ brochette de fruits et son rocher 'coco' + boisson
au prix de 6€ pour les adultes et 3€ pour les enfants

Le bénéfice de la vente des repas servira à financer les sorties scolaires de l'an prochain.

Pour nous aider à prévoir les quantités nécessaires, vous nous rendrez service en remplissant le petit papillon ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de l'école ou bien en envoyant un mail à apevenon@free.fr

Date limite d'inscription: vendredi 19 juin.

Pensez à nous: si vous vous inscrivez, soyez sûrs de participer au repas!
Le règlement se fera sur place.

A très bientôt!

à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres de l'école ou à renvoyer par mail à apevenon@free.fr
avant le vendredi 19 juin... merci!

Réservation pour le repas 'CREOLE' du 26 juin

Famille:.....

Nombre de menus "adultes" (6€)
(au-dessus de 12 ans ou pour les enfants
qui mangent une part "adulte")

Nombre de menus "enfants" (3€)
(en dessous de 12 ans)



Notre ensemble vocal prépare activement les concerts de fin d'année :

Le premier se déroulera le **samedi 6 juin** à 20 heures, dans l'église de VENON,
Le deuxième, le **mercredi 10 juin** à 20 h 30, dans l'église de St AGNÈS,
répondant ainsi à l'invitation de la chorale de La Combe de Lancey.

Ce concert est organisé au profit d'une association caritative.

Le point d'orgue de notre association reste bien évidemment la Fête de la Musique qui se déroulera le **vendredi 19 juin**, avec le soutien de la Municipalité et du Comité des Fêtes.

Après la pause estivale, notre ensemble vocal composé de 12 choristes (8 femmes et 4 hommes) reprendra ses répétitions dès le mois de septembre, le jeudi soir de 20 à 22 heures. Confortablement installé dans la grande salle du nouveau bâtiment communal, il sera ravi, ainsi que son chef de chœur, Denis Cavalier, d'accueillir de nouveaux membres.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour les prochaines manifestations.

À bientôt

Les choristes de Venon
Contact : 04 76 89 62 21

Comité des Fêtes

CINÉMA EN PLEIN AIR

VENEZ NOMBREUX

VENDREDI 12 JUIN
à partir de 21 h

"Bienvenue chez les Ch'tis"
place de la Mairie
annulé en cas de pluie



REPAS DU 14 JUILLET
salle communale

Vu le succès des années précédentes, pensez à réserver vos places avant le 30 juin. Nous serons limités à 100 personnes.

Information et distribution des bulletins de réservation dans vos boîtes aux lettres.

Le dernier concert organisé par l'association dans l'église de Venon s'est tenu le samedi 4 avril 2009

Nous remercions chaleureusement les membres du Quatuor « clarinette, violon, alto et violoncelle » et plus particulièrement Michel Thévenon et Michel Viguiier pour leur fidélité à notre église et leur soutien à notre association. Parallèlement à leur activité de professeurs de musique, ils sont tous les deux très actifs et maintenant très connus : Michel Thévenon a créé l'ensemble de clarinettes de Voiron, il a fondé l'ensemble à vents Rhône-Alpes. Michel Viguiier, lui, se produit en tant que soliste ou au sein de formations de musique de chambre ; il est notamment le chef de l'ensemble "Piccola Musica".

Leur représentation a été très appréciée. Une soirée très éclectique avec des œuvres du XVIII^e siècle, de Franz Krommer, Wolfgang Amadeus Mozart, et des œuvres du 20^e de Rezso Kokaï. Le profit de la soirée était destiné, comme de coutume, à la restauration de l'église.

Dans le domaine environnemental, notre vigilance doit être maintenue à propos du projet de téléphérique Gières-Chamrousse : échec de la candidature aux Jeux Olympiques de Grenoble ne signifie pas abandon du projet de téléphérique par les élus.

Il est important de rappeler que ce projet est proposé dans le Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération grenobloise pour 2013.

Des études, de nouveau, seraient prévues...

Contact : Marylène Marchand, 04 76 89 44 01



AVENIR

LE PLU

C'EST

**L
A
V
V
E
N
I
R**



M. C. Schneider, urbaniste au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), invité par notre association, a présenté aux venonais, le 25 avril dernier, les lignes conductrices du Plan Local d'Urbanisme, schéma appelé dans un proche avenir, a remplacé l'actuel POS.

Pour mémoire, le POS est le document d'urbanisme qui définit le classement d'une zone (construite, vouée à l'agriculture, réserve foncière, forêts, etc..). De petites modifications pouvaient survenir au fil du temps d'où une nécessité de modification du POS. Puis, beaucoup plus lourde, une révision était nécessaire lorsque les changements étaient trop importants. Dorénavant le POS ne peut plus être révisé et la règle d'urbanisme passe sur un autre schéma : le Plan Local d'Urbanisme.

Le bulletin n° 23 d'AVENIR consacre un article sur le sujet où il est rappelé que *l'élaboration du PLU met en préalable la définition d'un projet d'urbanisme pour le village avant de définir le zonage qui en résulte. Il doit exprimer clairement les objectifs et leurs cohérences. Ce projet de développement, la Commune l'exprime au travers d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui doit s'élaborer en concertation étroite avec la population et par un débat au sein du conseil municipal : à cette occasion l'exigence de solidarité, le développement durable et le renforcement de la démocratie doivent s'affirmer.*

Cette réunion a été l'occasion de poser plusieurs questions pertinentes au conférencier et d'avoir des réponses claires.

Nous tenons à le remercier ici, d'autant que, dans les années qui viennent, nous allons devoir concrétiser ces documents indispensables que sont le PADD (Projet d'Aménagement d'Ensemble) et enfin le PLU.

Séance du 18 mars 2009

Présents : Mmes CLOCHEAU Danielle,
GERBIER Françoise, GIBASZEK Anne,
PICCININI Laurence
Mrs BODOCCO Marc, BROCHIER Georges,
DUMAINE Emmanuel, JAY Alain, MEIGNEN
Sylvain, ODDON Marc, PEYSSON Eric,
VACHER Nicolas.

Excusés :

CHEVROL Myriam, pouvoir à Laurence
PICCININI
FERJANI Yousri, pouvoir à Nicolas VACHER

Désignation du secrétaire de séance :

GIBASZEK Anne

La séance est ouverte, sous la présidence
de Madame Françoise GERBIER, Maire de
Venon, qui rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du
Conseil Municipal du 4 février 2009
- 2 - Examen et vote des comptes adminis-
tratifs et approbation du compte de ges-
tion de M. le trésorier de Saint Martin
d'Hères
- 3 - Budget primitif 2009
- 4 - Examen et vote des demandes de
subvention des associations de Venon
- 5 - Convention avec le Conseil Général
pour le déneigement et l'achat de sel
- 6 - Demande de subvention au Sénat
- 7 - Travaux de réfection de voirie com-
munale, dossier de demande de subven-
tion au conseil général
- 8 - Demande de subvention aux diffé-
rents financeurs pour des aménagements
de sécurité à la Faurie
- 9 - Demande de subvention au Conseil
Général pour des grosses réparations à la
voirie communale
- 10 - Demande de subvention à l'état, au
conseil général et aux différents finan-
ceurs pour la restructuration de l'école

11 - Demande de subvention à l'état, au
conseil général et aux différents financeurs
pour l'installation d'un toit photovoltaïque
à l'école

12 - Demande de subvention au Conseil
Régional dans le cadre du soutien aux pro-
jets de démocratie participative

13 - Projet de création d'aires de retourne-
ment dans la forêt de Venon

14 - Demande de subvention au Conseil
général et Espace Belledonne pour l'étude
sur les fresques de l'église

15 - Demande de subvention à la CCPG
pour l'aménagement de l'accès à l'école, à
la nouvelle salle, au terrain de foot

16 - Demande de subvention à la CCPG
pour une étude de requalification de la
place de la mairie et de l'église

17 - Inscription dans les commissions Lea-
der + Espace Belledonne

18 - Inscription dans les commissions de la
CCPG (Grésivaudan)

19 - Questions diverses

- Information sur l'Intercommunalité
- Motion sur les ressources des collectivités
territoriales (remplacement de la taxe pro-
fessionnelle)
- Point sur la situation de l'entreprise Car-
terpillar
- Dates à noter: élections européennes...
- Liste des arrêtés du maire pris depuis le
dernier conseil.

1- Approbation du procès-verbal de la réu-
nion du 4 février et signatures.

2- Examen et vote des comptes administra-
tifs et approbation du compte de gestion
de M. le trésorier de Saint Martin d'Hères

2.1 Comptes administratifs 2008

Après avoir entendu Marc Oddon, adjoint aux
finances présenter le rapport financier (joint en
annexe I), nous devons nous prononcer sur les
points suivants :

BUDGET PRINCIPAL

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent de la section fonctionnement de 137 447,23

Le résultat reporté 2007 se monte à 111 563,35

Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2008 de 249 010,58

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un solde d'exécution de la section investissement de 95 932,73

Le solde d'exécution à reporter 2007 se monte à -121 027,80

Soit un solde d'exécution 2008 cumulé à reporter de - 25 095,07 (a)

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 89 832,03 (b)

En recettes pour un montant de 10 000,00 (c)

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à54 736,96 (a+b-c)

L'affectation du résultat doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Résultat à affecter 249 010,58

Compte 1068 pour couverture de la section investissement..... 150 000,00

Compte 002 report à nouveau..... 99 010,58

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent de la section fonctionnement de 23 338,18

Le résultat reporté 2007 se monte à 10 541,72

Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2008 de 33 879,90

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Compte 1068 pour couverture de la section investissement..... 25 000,00

Compte 002 résultat d'exploitation reporté 8 879,90

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un solde d'exécution de la section investissement de -2 438,99

Le solde d'exécution reporté 2007 se monte à

..... 6 215,30

Soit un solde d'exécution cumulé au 31/12/2008 de 3 776,31

BUDGET ANNEXE : CCAS

La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent de la section fonctionnement de 292,89

Le résultat reporté 2007 se monte à 1 434,12

Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2008 de 1 727,01

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Compte 002 résultat d'exploitation reporté 1 727,01

2.2 Affectation des résultats des budgets du compte administratif 2008

Après délibération, la résolution suivante est soumise au vote :

« Après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats des budgets des comptes administratifs de l'année 2008 :

Budget principal section fonctionnement.

À affecter 249 010,58 €

À la section investissement (compte 1068)

150 000,00 €

En report à nouveau créditeur (compte 002)

99 010,58 €

Budget eau et assainissement.

À affecter 33 879,90 €

À la section investissement (compte 1068)

25 000,00 €

En résultat d'exploitation reporté (compte 002)

8 879,90 €

Budget annexe : CCAS.

À affecter 1 727,01 €

En résultat d'exploitation reporté 1 727,01 €

Mme le Maire quitte la séance pour permettre au conseil de voter le compte administratif 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2.3 Approbation du compte de gestion 2008 de Monsieur le Trésorier de St Martin d'Hères :

« Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte de gestion de M. le Trésorier correspondant au budget principal et ses annexes (Eau / Assainissement et CCAS), le compte de gestion présentant les mêmes masses et résultats que le CA 2008. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2.4 Vote des taux des quatre taxes (habitation; foncier bâti; foncier non bâti; taxe professionnelle) pour 2009:

Marc ODDON rappelle qu'il s'agit d'une ressource essentielle pour la commune qui doit apporter un produit fiscal d'environ 261 300 euros.

Deux éléments ont motivé notre démarche de non-augmentation des taux communaux:

D'une part l'augmentation élevée des bases (+4 %) votée pour 2009 par l'assemblée nationale qui compense la baisse de la dotation globale de fonctionnement due par l'Etat (DGF);

D'autre part le passage au premier janvier 2009 à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan », nous impose de recalculer les taux de taxes de la commune pour ne pas perdre les ressources qui étaient redistribuées par la CCBB.

En effet la communauté de communes « Le Grésivaudan » pratique la taxe professionnelle unique et reverse éventuellement une attribution de compensation aux communes. Pour Venon, le faible apport de taxe professionnelle locale rend cette compensation négative. Nous avons donc un « manque à gagner » qui, après conseil pris auprès de la trésorerie principale de Grenoble, doit être compensé par la disparition de la taxe additionnelle de la CCBB au profit de la commune.

Il suffit de reporter les taux des trois taxes (habitation, bâti et non bâti) qui étaient perçues par la CCBB sur les taux communaux.

Ceci ne modifie en rien l'impôt local pour le contribuable Venonnais. **L'augmentation des taux communaux est donc bien de 0% ; l'augmentation qui apparaît en pourcentage est due à l'ajout des prélèvements qui l'an dernier étaient effectués par la CCBB.**

Après les explications de M. Marc ODDON la délibération est mise au vote :

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Marc ODDON et délibéré, décide d'appliquer sur les quatre taxes les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,79%

Taxe Foncière bâti : 19,17%

Taxe Foncière non bâti : 68,5 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2.5 Vote du taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2005 le calcul de la TEOM a été modifié. Il appartient aux communes de voter un taux à appliquer sur la base prévisionnelle de la taxe foncière. Les recettes prévisionnelles couvrent pour l'instant le ramassage et le traitement des ordures ménagères ainsi que la déchetterie. Cette compétence est de nature communautaire et doit être exercée dès Janvier 2010. Il est donc proposé de conserver le même taux que l'année précédente.

La résolution suivante est soumise au vote.

« Le Conseil Municipal décide de voter un taux de 7,96% pour les ordures ménagères. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3 - Budget primitif 2009

Lecture vous a été donnée du budget communal principal, du budget eau et assainissement et du budget annexe (CCAS) de l'année 2009. Il vous est demandé de vous prononcer sur leur adoption.

Nous vous rappelons les résultats de chaque section :

Budget principal :

Section fonctionnement: excédent 104 877
Section investissement (hors restes à réaliser)
excédent 88 662

Budget eau et assainissement :

Section fonctionnement: excédent .. 20 814
Section investissement (hors restes à réaliser)
excédent..... 88 137

Budget annexe: CCAS:

Section fonctionnement: insuffisance – 1 450

« *Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances et délibéré,*
décide d'approuver le budget primitif communal des sections fonctionnement et investissement pour l'année 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4 - Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon

Les subventions seront versées après réception des bilans et budgets des associations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5 - Convention avec le conseil général: déneigement et achat de sel

Les chutes de neige étant particulièrement importantes cette année, nous avons demandé au conseil général d'une part, de déneiger la route jusqu'au col et d'autre part de nous fournir des matériaux de traitement de chaussée.

En effet sans chlorure de sodium, certains chemins communaux devenaient impraticables et surtout dangereux. Cependant nous souhaitons utiliser le moins possible le sel afin de préserver au maximum la qualité de l'eau de ruissellement. Notre accord avec le Conseil général se formalise selon la convention ci jointe :

Le conseil Municipal, après l'exposé de Mme le Maire :

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer des services d'entretien routier du département demande à en bénéficier et mandate le Maire pour établir en concertation avec les services du conseil général la convention prévue par les textes **(voir annexe 2)**.

Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans les limites des crédits inscrits au budget.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6- Demande de subvention au Sénat

Comme l'an dernier nous avons sollicité notre Sénatrice Annie David afin d'obtenir une subvention parlementaire (5 000 euros).

Suite aux visites de hameaux et aux propositions d'une majorité d'habitants pour réduire la vitesse

sur la route départementale, je vous propose de demander cette subvention dans le cadre de l'aménagement de voirie (réduction de la vitesse) qui se fera en entrée de village, à la Faurie.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7-Travaux de réfection de voirie communale, dossier de demande de subvention au conseil général

Cette année nous avons prévu de réparer les tapis d'une partie de la route communale sur plusieurs zones très endommagées par les périodes successives de gel et dégel. Des devis ont été demandés à des entreprises. Par ailleurs Madame le maire souhaite relancer le conseil général soit pour obtenir une aide supplémentaire afin de remettre en état la route communale du Perroud jusqu'au col, soit pour demander la départementalisation de cette route (celle-ci étant de plus en plus utilisée par les habitants ou les visiteurs des communes situées en amont du col).

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur l'adjoint décide d'engager les travaux sur la voirie communale pour une somme de 15 000 euros (prévue au budget) et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir des subventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8- Demande de subvention aux différents financeurs pour des aménagements de sécurité à La Faurie

Les comptages effectués sur la route départementale ont montré que le secteur le plus fréquenté par des voitures qui roulent à des vitesses élevées est le secteur de la Faurie. Je vous propose donc d'examiner le travail réalisé par Georges Brochier, qui a étudié une possibilité proposée par la DDE afin de réduire la vitesse. (Ceci dans le cadre de notre convention ATESAT).

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications décide d'engager les travaux sur la voirie communale pour une somme maximum de 25 000 euros (prévue au budget) et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches néces-

saies afin d'obtenir des subventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9- Demande de subvention au Conseil Général pour des grosses réparations à la voirie communale

Cette année la succession de gel et de dégel a gravement endommagé certaines routes communales en particulier le chemin de Charlet et la route du col; des devis ont été demandés afin de chiffrer ces travaux (20 000 euros)

Après avoir entendu les explications d'Alain Jay conseiller délégué aux travaux,

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir des subventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10- Demande de subvention à l'État, au Conseil Général, et aux différents financeurs pour la restructuration de l'école

Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude pour la réhabilitation de l'école fait apparaître une dépense beaucoup trop élevée pour notre commune; nous devons donc, sur la base de cette étude, mettre des priorités sur les travaux à réaliser et définir ensemble l'enveloppe budgétaire que nous souhaitons y consacrer et la répartir sur 3 ou 4 ans. Nous demanderons au bureau d'étude de réévaluer leur chiffrage en fonction de nos besoins réels.

En attendant de dégager ces priorités, nous devons également effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs pour connaître le montant (et obtenir) des subventions.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de se renseigner sur les différentes subventions possibles et, le cas échéant, de déposer les dossiers afin d'obtenir ces subventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11 - Demande de subvention à l'État, au Conseil Général et aux différents financeurs pour l'installation d'un toit solaire à l'école

La configuration particulière de la toiture de l'école, avec ses anciens panneaux solaires, pourrait nous permettre de réaliser une toiture en

panneaux photovoltaïques ou thermiques qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable et d'une économie d'énergie.

Comme pour le point précédent,

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de se renseigner sur les différentes subventions et, le cas échéant, de déposer les dossiers afin d'obtenir des subventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

12 - Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du soutien aux projets de démocratie participative

Une délibération cadre du 27 janvier 2006 votée par le conseil régional, permet aux communes et association de demander un soutien aux initiatives de démocratie participative.

Le travail réalisé en direction des habitants de notre commune devrait nous permettre de répondre à cet appel à projets: plusieurs groupes d'habitants s'étant constitués pour participer, avec les élus, aux processus de décision et ceci en particulier sur la question de l'intercommunalité.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir une subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

13- Projet de création d'aires de retournement dans la forêt de Venon

Les travaux envisagés portent sur la construction d'aires de retournement sur les chemins de Panama et du Muret. L'objectif est de rendre plus accessible les parcelles de ce secteur de façon à faciliter leur exploitation et ainsi l'entretien de la forêt.

La première tranche de travaux porte sur la réalisation de 4 aires de retournement d'une dizaine de mètres de diamètre (2 sur le chemin de Panama et 2 sur le chemin du muret).

Le coût total de cette tranche de travaux est estimé à 420 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

14 - Demande de subvention à l'Espace Belledonne et au Conseil Général pour l'étude sur les fresques de l'église

Plusieurs associations souhaitent mettre en valeur les fresques qui semblent être en plusieurs couches (éventuellement XVI^e siècle) sur les murs et le chœur de l'église de Venon.

Après sa visite sur place le 3 décembre dernier, Mme Vincent, conservateur du Patrimoine au Conseil Général de l'Isère nous encourage à faire réaliser dans un premier temps des sondages en recherche de peinture murale plus ancienne.

L'expertise pourrait être suivie par « Venon Paysage et Patrimoine » et une subvention attribuée par l'Espace Belledonne et par le conseil général.

Le conseil municipal accepte le devis présenté par Mme LAYE pour un montant de 1 200 euros HT.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir une subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

15 - Demande de subvention à la CCPG pour l'aménagement de l'accès à l'école, à la nouvelle salle et au terrain de foot

Le 5 mai 2004, le Conseil Municipal avait délibéré pour demander une subvention au conseil général afin de clôturer le terrain de l'école.

Après concertation menée avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante, le projet a été finalisé comme le décrit l'adjoint aux travaux Nicolas Vacher. Il s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'un appel à projet du pays Grésivaudan et de la Région c'est pourquoi nous sollicitons ces instances afin d'aménager l'accès à l'école. Ces travaux pourraient s'élever à hauteur de 15 000 euros.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir une subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

16 - Demande de subvention à la CCPG pour une étude de requalification de la place de la mairie et de l'église.

L'appel à projet de la CCPG « aménagement des centres bourgs et des villages des communes de moins de 1 000 habitants. Nous souhaitons pouvoir étudier les possibilités de requalification de la place de la mairie et de l'église. Nous répondrons donc favorablement à cet appel à projet pour une étude à hauteur de 5 000 euros qui pourrait être

engagée fin 2009, ou début 2010

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir une subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

17 - Inscription dans les commissions « leader plus » à l'Espace Belledonne

Il s'agit des commissions qui vont permettre d'organiser le pilotage du programme européen Leader 2007-2013 :

Patrimoine naturel : Geneviève Silvestre

Architecture et paysage : Jean Claude Bruyère

Agriculture : Alain Jay

Forêt : Georges Brochier

Tourisme et activités de loisirs : Brigitte Bolliet

Patrimoine et Culture : Myriam Chevrol

18 – Inscription dans les commissions de la CCPG (Grésivaudan)

Le 4 février dernier, nous avons réparti les conseillers municipaux volontaires dans les commissions de la CCPG, mais nous en avons omis deux, je vous demande donc aujourd'hui de voter la proposition suivante :

La commission SCOT : Nicolas Vacher

La commission services à la population :

Danièle Clocheau

La commission économie, emploi, insertion :

Alain Jay, F. Gerbier (Conseillère communautaire)

La commission logement et habitat : M. Oddon (Conseiller communautaire)

La commission culture : Danielle Clocheau

La commission sports et loisirs : Eric Peysson

La commission transport et déplacement :

Sylvain Meignen

La commission agriculture et forêt :

Marc Bodocco, Alain Jay

La commission environnement :

Georges Brochier et Sylvain Meignen

La commission contrat de pays : M. Oddon et F. Gerbier

La commission des charges transférées : M.

Oddon

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

19- Questions diverses

Information sur l'intercommunalité et sur la CCPG (annexe 3)

Motion sur les ressources des collectivités territoriales (remplacement de la taxe professionnelle)

Point sur la situation de l'entreprise Carterpillar (annexe 4)

Information sur la sécurité (annexe 5)

Dates à noter :

- **dimanche 28 mars** : le marché

- **vendredi 3 avril** à 18 h : groupe de travail intercommunalité (suite) on va vers la rédaction pour l'automne d'un numéro spécial de Venon info

- **lundi 6 avril** : comme maintenant tous les premiers lundis de chaque mois réunion de travail et d'échanges d'infos du CM

- **dimanche 26 avril** : libération des camps de concentration ça commence au Mûrier à St Martin d'Hères à 10 h et ensuite à Gières à 11h15

- **lundi 4 mai** : idem

- **8 mai à 10 h 15** : cérémonie au monument aux morts à Venon et surtout se libérer

- **dimanche 7 juin** : élections européennes : bureau de vote à tenir. Plus on est nombreux, mieux c'est ; Emmanuel Dumaine s'occupera de l'organisation.

Liste des arrêtés du maire pris depuis le dernier conseil

Arrêté 15/2009 du 03/02/2009 : reclassement indiciaire de David Sgambatto,

Arrêté 16/2009 du 9/02/2009 : réglementation de la circulation, Chemin de Combeloup, Voie Communale n°18 (travaux raccordement réseau électricité maison GOMES/FERJANI)

Arrêté 17/2009 du 13/02/2009 : réglementation de la circulation, voie communale n° 16 Chemin de Cul Froid ; remplacement de la signalisation Sens Interdit, par la signalisation Sens Interdit dans les deux sens.

Arrêté 18/2009 du 13/02/2009 : réglementation de la circulation, voie communale n°10ter Chemin de la Chappe ; mise en place de la signalisation Sens Interdit sauf riverains, exploitants et services, dans le sens de la descente, au départ de la RD 164.

Arrêté 19/2009 du 13/02/2009 : réglementation de la circulation, voie communale n°18 Chemin de Combeloup ; remplacement de la signalisation Voie sans issue, par la signalisation Sens In-

terdit sauf riverains, exploitants et services, dans le sens de la montée, au départ de la RD 164.

Arrêté 20/2009 du 23/02/2009 :

contrat de travail de Mme MARTINEZ Maria

Arrêté 21/2009 du 23/02/2009 :

contrat de travail de Stéphane POUILLY

Arrêté 22/2009 du 23/02/2009 :

contrat de travail de Mathieu CHEVRIER

Arrêté 23/2009 du 02/03/2009 :

contrat de travail de Mme KERLOCH Isabelle

Arrêté 24/2009 du 03/03/2009 : réglementation de la circulation à l'occasion du carnaval organisé par l'APE

Arrêté 25/2009 du 27/02/2009 : réglementation de la circulation Chemin de Pré Bousson (travaux d'assainissement)

Arrêté 26/2009 du 27/02/2009 : réglementation de la circulation (coupe et évacuation d'arbres)

Arrêté 27/2009 du 6/03/2009 : réglementation de la circulation, secteur Pré Bousson, Cul Froid, La Châtaigneraie (travaux d'assainissement)

Arrêté 28/02009 du 09/03/2009 :

contrat de travail de Stéphane POUILLY

Arrêté 29/2009 du 09/03/2009 :

contrat de travail de CHEVRIER Mathieu

Arrêté 30/2009 du 09/03/2009 :

contrat de travail de Mme KERLOCH Isabelle

Arrêté 31/2009 du 09/03/2009 : autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson donnée à l'APE, à l'occasion du carnaval.

Arrêté 32/2009 du 6/03/2009 : réglementation de la circulation, secteur Le Perroud, pour les travaux d'assainissement

- Motion sur les ressources des collectivités territoriales (remplacement de la taxe professionnelle)

La décision prise par le Président de la République de supprimer la Taxe Professionnelle suscite de très vives préoccupations de l'ensemble des associations nationales d'élus territoriaux. Pourquoi prendre ainsi l'initiative unilatérale de rompre le lien social indispensable qui relie entreprises et collectivités locales ?

L'impôt local acquitté par les entreprises trouve sa redistribution dans les investissements publics dont elles bénéficient largement en retour. Les collectivités locales créent des voiries, des réseaux d'énergie et d'assainissement. Elles aménagent des zones d'activités et des zones

industrielles. Elles financent logements et équipements de service public. Elles prennent en charge la construction d'écoles, de collèges et de lycées où se forment les futurs salariés et cadres. Tout cela implique que la responsabilité sociale des entreprises soit maintenue.

Ces investissements retournent donc à l'économie réelle par les marchés publics qu'elle confie aux entreprises privées.

Le Conseil Municipal, en accord avec l'Association des Maires de France, « tient à réaffirmer le lien qui doit exister entre les entreprises et leur territoire d'implantation à travers un impôt sur l'activité économique, modulé par les assemblées délibérantes ». Une compensation par l'Etat de la suppression de la Taxe Professionnelle constituerait en effet une nouvelle remise en cause de l'autonomie financière des collectivités, principe inscrit dans la constitution.

Le Conseil Municipal de Venon propose dans ce débat la prise en compte des actifs financiers des entreprises, qui n'entrent pas aujourd'hui dans le calcul des bases de la T.P., pour encourager la production contre la spéculation. Cette réforme permettrait d'alléger la pression fiscale sur les petites et moyennes entreprises.

Le Conseil Municipal de Venon s'associe aux positions exprimées, dans leur diversité, par les associations nationales des élus territoriaux. Il demande que le Gouvernement abandonne la suppression de la taxe professionnelle et prenne enfin l'initiative d'un Grenelle de la fiscalité locale pour élaborer une réforme globale revendiquée depuis des années

Cette motion sera envoyée à Monsieur Le Président de la République

Délibération adoptée par 10 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00

ANNEXE 1

Rapport financier 2008

Commune de VENON

Le projet de compte administratif 2008 ainsi que le projet de budget primitif 2009 ont été préparés par Madame le maire et par la commission finance. Les grandes lignes vous ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire du conseil municipal précédent.

Les résultats budgétaires et leurs évolutions vous sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

NB : la présentation faite ci-dessous ne reprend pas les résultats reportés n-1, ni les restes à réaliser.

Compte administratif

Budget principal (TTC) :

Section fonctionnement :

L'augmentation des mandats émis est liée à l'augmentation des charges de personnels ainsi qu'à la réparation des dégâts liés aux orages.

Les charges financières liées aux prêts en cours sont en légère augmentation.

Les recettes sont sensiblement identiques à l'année précédente.

Section investissement :

La fin des travaux sur le bâtiment rural d'animation est, encore cette année, la cause du niveau élevé des mandats émis.

Les autres investissements correspondent à la réalisation des arrêts de bus scolaires, à la réparation des dégâts des eaux sur la voirie communale ainsi qu'à la sécurisation des cheminements piétonniers. (Lieux-dits: La chappe et La ville)

Les recettes importantes correspondent aux subventions versées par l'état et le département suite à la fin des travaux du bâtiment rural, ainsi qu'aux fonds de concours de la CCBB.

Budget eau et assainissement (HT) :

Section fonctionnement :

L'augmentation importante des titres de recettes provient des taxes de raccordement au réseau d'assainissement et de l'augmentation de la consommation d'eau.

Les dépenses suivent l'inflation et l'augmentation légère du nombre d'adduction d'eau (nouvelles constructions).

Section investissement :

Le début de la tranche du lieu-dit « La châtaigneraie » n'ayant commencé qu'en 2009, le coût des travaux n'apparaît pas encore en 2008. Par contre les subventions concernant la tranche « Perroud » ont été reçues ainsi que le fond de concours de la CCBB ce qui augmente de 180 % le titre des recettes d'investissement.

Budget CCAS (TTC) :

Budget primitif 2009

Budget primitif principal

Section fonctionnement: Recettes

Une baisse des recettes de 1% provenant de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'état de 3,5%.

La disparition de la taxe professionnelle est compensée par la récupération des montants des trois taxes anciennement perçues par la CCBB au profit de la commune.

Ceci ne correspond pas à une augmentation des taux pour le contribuable.

Section fonctionnement: Dépenses

En continuité avec le budget 2008 (Baisse de 1,28%). Il tient compte du passage de 50% à 80% de temps de travail de notre secrétaire de mairie. Aucun prêt n'est prévu pour 2009 afin de ne pas augmenter les charges liées aux intérêts d'emprunts. Nous pouvons constater un excédent qui reste du même ordre de grandeur que l'année précédente et qui devrait nous permettre de garder une latitude d'investissement pour les années futures.

Section investissement: Recettes

Nous pouvons remarquer que les subventions prévues sont relativement importantes. Elles concernent les travaux de voirie et les aménagements de sécurité.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2008 affecté en investissement représentant 150 000 euros.

Section investissement: Dépenses

Nous retiendrons :

Un maintien du montant de remboursement en capital de la dette

Une réserve foncière pour l'acquisition éventuelle de terrains

L'achat de mobilier pour la salle d'animation rurale
La réalisation de la clôture de l'école et du terrain de sport

Les gros travaux sur la voirie suite aux différents dégâts

L'aménagement de l'entrée du village (La faurie) afin de réduire la vitesse des véhicules.

Remarque sur la section d'investissement :

Le vote du budget de la section investissement se faisant hors les restes à réaliser, nous soumettrons au vote le montant suivant :

Solde d'exécution de la section investissement
88 662 euros (Excédent)

Budget primitif eau et assainissement (HT):

Section fonctionnement: Recettes

Les recettes tiennent compte des branchements au réseau d'assainissement que nous pouvons attendre pour le secteur « Perroud » et « Châtaigneraie ».

L'excédent reporté ne sera que de 8 880 euros en 2009, le reste (25 000 euros) étant affecté à l'investissement.

Section fonctionnement: Dépenses

Les charges financières restent stables malgré l'intégration des intérêts de l'emprunt qui sera nécessaire pour réaliser la tranche châtaigneraie.

Section investissement: Recettes

La budgétisation d'un emprunt de 30 000 euros (celui prévu de 90 000 euros n'ayant pas été réalisé en 2008).

Section investissement: Dépenses

Nous retiendrons :

La réalisation de la tranche d'assainissement
Le remplacement d'un réducteur de pression

Budget annexe: CCAS

L'excédent n-1 se montant à 1727 euros, ceci permet de rendre disponible en cas de besoin les lignes transport collectif et aides.

Marc ODDON

Sommaire

ÉDITO DE MADAME LE MAIRE	1
COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME	2
Eau et assainissement	
Plan d'occupation des Sols	
COMMISSION AGRICULTURE : Le marché fermier	3
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES : Permanences jeunes	4
INFO À SAVOIR	5
Passepoerts biométriques	
Prudence en cas de canicule	
État civil	
Urbanisme	
Quelques rappels	
Petites annonces	
INFO AGENDA toutes les dates à retenir	9
INFO EN IMAGES	10
Cérémonie du 8 mai	
La semaine du développement durable	
La restauration du bassin sur la route de Pressembois	
L'avancée des travaux d'assainissement et d'enrochement	
Panneaux, abri-bus et ralentisseurs	
INFO EXPRESSION LIBRE en poésie	15
INFO CULTURE le cinéma de plein air du Balcon de Belledonne	16
L'INFO DES ASSOCIATIONS	17
L'amicale vanonaise	
L'école de musique	
L'APE	
Le Grand Champ, le Comité des fêtes	
VPP	
AVENIR	
INFO CONSEILS MUNICIPAUX	23

Photos: 1^{ère} couv., p.13 et 14 E. Dumaine ; p.3 Brigitte Bolliet ; p.10 et 11 E. Mugnier ; p.12 F. Gerbier et E. Dumaine ; p.18 A. Garcia ; p. 21 M. Marchand ; p.22 J. C Bruyère.

MAIRIE DE VENON

38610 Venon

Tél. 04.76.89.44.11

Fax : 04.76.59.32.70

venon.mairie@wanadoo.fr

En cas d'urgence...

Ouverture secrétariat

Lundi : 9 h - 12 h

13 h 30 - 18 h

Mardi : 9 h - 12 h 30

Vendredi : 9 h - 14 h

Permanence de

Madame le Maire

lundi : 9 h - 12 h

mardi : 18 h - 19 h

S.A.M.U. : 24H/24 :	15
Pharmacie de garde 24h/24 :	04.76.63.42.55
Centre Hospitalier de Grenoble :	04.76.76.75.75
Centre anti-poison de Lyon :	04.72.11.69.11
Pompiers urgences :	18
Police urgences :	17
Gendarmerie Domène :	04.76.77.58.85
Préfecture :	04.76.60.34.00
SOS Amitiés :	04.76.87.22.22
Sida Info Service 24h/24 :	0.800.840.800
Drogue Info service :	113
Secours en montagne (Isère)	04.76.22.22.22
EDF (sécurité, dépannage) :	0.810.333.338

Adduction d'eau :

Syndicat Intercommunal des Eaux

de Casserousse : de 8h à 8h30 06.08.24.30.32

En cas d'urgence : 06.08.24.30.32

Déchetterie :

74, avenue Jean-Jaurès, St Martin d'Hères

de mars à octobre

lundi : 13h30 - 17h30

mardi, mercredi, jeudi : 8h-12h / 13h30-16h30

Vendredi, samedi : 8h-12h / 13h30 - 17h

Taxi Venon 24 h/24, 7 jours/7 : 06.09.31.82.51

«Allo, service public»

du lundi au vendredi de 8h à 19h

le samedi de 9h à 14h 39.39

Assistante sociale 04.38.47.41.10

n° 4

Directeur de Publication
Françoise Gerbier

Commission information
Maquette M. Aubergé

Merci à tous ceux qui ont
participé à la réalisation de
ce bulletin.